

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.



PRIX DES ANNONCES:

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉ portant émission de traites en remboursement d'avances au service Marine.

Saint-Pierre, le 9 décembre 1868.

Nous, Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'ordonnance du 13 mai 1838;

Vu l'arrêté du 2 avril 1868;

Attendu qu'il résulte du bordereau récapitulatif des mandats payés pendant le mois de novembre 1868, que la caisse coloniale a avancé au service *Marine*, pour le compte de l'exercice 1868, une somme de *vingt-un mille deux cent quarante-quatre francs soixante-huit centimes*, qu'il est nécessaire de lui rembourser;

Sur la proposition de l'Ordonnateur;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article 1^{er}. Le Trésorier-Paye de la colonie est autorisé à tirer pour le compte de l'Agent comptable des traites de la marine, sur le Caissier central du trésor public à Paris, des traites à 30 jours de vue jusqu'à concurrence de la somme de *vingt-un mille deux cent quarante-quatre francs soixante-huit centimes*, à laquelle s'élèvent les dépenses effectuées pour le service *Marine* pendant le mois de novembre 1868, au compte de l'exercice 1868, et qui se répartissent de la manière suivante, savoir :

Chapitre 4	2,690	fr. 69
— 5	3,720	19
— 6	223	10
— 9	9,383	59
— 10	301	18
— 11	1,725	21
— 12	2,154	25
— 18	1,046	47
Total	21,244	68

Art. 2. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera et déposé au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 9 décembre 1868.

Le Commandant p. i.,
A. LE CLOS.

Par le Commandant:

L'Ordonnateur p. i.
D'HEUREUX.

Par décision de l'Ordonnateur en date du 16 décembre 1868, M. Mignot, négociant à Saint-Pierre a été autorisé à débiter et à vendre des timbres-poste au public.

Une demande a été adressée à l'administration par la dame veuve Doyenard, dans le but d'obtenir la concession gratuite d'un terrain situé à Saint-Pierre, pour y construire une maison.

L'édit terrain portant le n° 125 bis du plan

NUMÉRO 51.

JEUDI 17 DÉCEMBRE 1868.

PRIX DE L'ABONNEMENT:	
UN AN	15 fr.
SIX MOIS.	8
TROIS MOIS.	4
UN NUMÉRO.	0 fr. 50 cent.

cadastral: borné au nord par le n° 125 dudit plan; au sud par le n° 126 dudit plan; à l'ouest par la concession du sieur E. Poirier et à l'est par la place du Cimetière.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre cette demande, devront le faire dans le délai d'un mois, à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 16 décembre 1868.

Une demande a été adressée à l'administration par la dame Lemoine (Gracieuse), dans le but d'obtenir la concession gratuite d'un terrain situé à Saint-Pierre, pour y construire une maison d'habitation.

L'édit terrain portant le n° 126 bis du plan cadastral: borné au nord par le n° 126 dudit plan cadastral; à l'ouest par la glacière de M. Littayé; à l'est par la place du Cimetière; au sud par la rue Brue.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre cette demande devront le faire dans le délai d'un mois à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 26 novembre 1868.

PARTIE NON OFFICIELLE

La goëlette la *Perle*, du port de Saint-Pierre, jaugeant 56 tonneaux 47 centièmes, appartenant au sieur Le Bailly, et montée par cinq hommes d'équipage, y compris le patron, le sieur Porée, s'est jetée à la côte, le 12 du courant, au lieu dit l'anse à Rodrigue.

Le chargement, composé de charbon de terre et de diverses denrées, a été recueilli; mais on ne croit pas pouvoir relever la goëlette à cause des avaries considérables survenues à la coque.

Deux autres goëlettes de la baie de Fortune (côte anglaise), sont venues se jeter en même temps à la côte : l'une à l'île Aux Chiens, l'autre à l'île Aux Vainqueurs. Cette dernière est complètement perdue et le propriétaire s'occupe d'en sauver les débris. Quant à l'autre elle n'a éprouvé que de légères avaries qui sont déjà réparées.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

16 enfants de 6 à 13 ans sont entrés pendant le mois de novembre 1868, à l'école gratuite des frères de l'institut de Ploërmel professant à Saint-Pierre.

Ce chiffre portait à 182, celui des enfants présents à l'école, au 1^{er} du courant.

Le chiffre des filles de 6 à 13 ans, fréquentant l'école communale gratuite des sœurs de Saint-Joseph de Cluny à Saint-Pierre était, au 1^{er} décembre courant, de 136.

On comptait à la même date, 75 garçons et 102 filles de 4 à 6 ans à la salle d'asile de la même ville, également dirigée par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

La neige a fait sa première apparition sérieuse à Saint-Pierre, la semaine dernière. Jusqu'alors, depuis les premiers jours de novembre, il en était tombé plusieurs fois, mais elle fondait à mesure qu'elle touchait le sol.

Depuis vendredi dernier nous en avons eu en abondance plusieurs jours de suite, et aujourd'hui une épaisse nappe blanche déjà congélée couvre les maisons, les jardins, les rues, les places et toutes les montagnes qui environnent la ville.

C'est la première couche du tapis de neige et de glace, quelquefois épais de plus d'un mètre, qui dérobe la vue du sol aux habitants de Saint-Pierre et sur lequel ils sont obligés de piétiner, non sans danger, pendant tous les longs et rigoureux hivers de cette froide et inhospitale contrée.

— On lit dans le *Courrier du Havre* :

Le *Courrier de San-Francisco* que nous recevons aujourd'hui dément énergiquement les nouvelles de Tahiti racontées dans le *Pacific Advertiser*, d'Honolulu, îles Sandwich empruntant au *Messager* de cette colonie les renseignements suivants :

« M. le Commissaire impérial, accompagné de MM. Carrey, résidant des Tuamotu; Baru, interprète de 1^{re} classe, a quitté Papeete, le 30 juin, à bord de l'aviso à vapeur *Guichen*: Le 6 juillet au matin, le chef de la colonie était de retour, après avoir visité Tapuae-Manu, Huahine, Raiatea et Borabora. Ce rapide voyage a produit des résultats de la plus haute importance pour la colonie, car M. le Commissaire impérial a conclu des traités d'extradition avec les divers Gouvernements de l'archipel de la Société. »

« La sécurité de tous, aussi bien que les intérêts du commerce et de l'agriculture exigeaient la conclusion de ces traités. En effet, un criminel, un évadé de prison, un homme désireux de manquer à ses engagements, pouvait enlever une embarcation, et en quelques heures gagner une terre voisine où il trouvait l'impunité. Dans ces derniers mois, de Tahiti et de Morea, plusieurs engagés chinois ou kanaques s'étaient sauvés dans les îles sous le vent, après avoir volé des bateaux et des objets de toute nature. Séduits par ces mauvais exemples, un grand nombre de ces travailleurs n'attendaient que le moment propice pour s'évader. Les agriculteurs et les industriels qui avaient fait des sacrifices considérables pour payer le passage de ces engagés, voyaient leurs entreprises menacées de ruine. Le voisinage de ces asiles si faciles à atteindre plongeait tous les honnêtes gens dans l'inquiétude. »

« Dans les îles sous le vent, les habitants,



les planes surtout, étaient fatigués d'offrir l'hospitalité à des gens qui les payaient souvent par de nouveaux méfaits.

» M. le Commissaire impérial fut partout accueilli avec les égards dus au représentant de la France et avec la sympathie due à son caractère. Il exposa les inconvenients du régime actuel, et il proposa une convention qui, respectant l'indépendance absolue des divers gouvernements de l'archipel, permet d'atteindre les malfaiteurs évadés. Sa parole entraîna tout le monde, la convention fut signée avec acclamation. Joyeux de se débarrasser de ces hôtes incommodes, les habitants arrêtèrent et renvoyèrent à bord du *Guichen* les engagés évadés de notre colonie. »

Maintenant, ajoute le *Courrier de San-Francisco*, reste l'histoire des fonctionnaires et officiers arrêtés et embarqués sur l'*Euryale* pour être jugés en France. Il n'y a à bord de l'*Euryale* que trois passagers ayant occupé des fonctions dans la colonie, ce sont : MM. Simon, capitaine d'artillerie; Bonnet et Carrey, lieutenants de vaisseau. Mais, pour le malheur des amateurs d'histoire à sensation ces messieurs n'ont fait aucune révolution; ils ne retournent pas en France chargés de chaînes. Mon Dieu, non; ils s'en vont tout bonnement parce qu'ils ont fini leur temps réglementaire de service dans l'Océan Pacifique, et qu'après une longue absence ils éprouvent le besoin assez naturel de revoir la patrie.

LES ŒUFS DES POISSONS. — On nous communique à ce sujet les observations suivantes:

On a depuis longtemps compté les œuf d'un grand nombre de poissons; mais voici de nouvelles expériences faites tant sur les mêmes espèces que sur quelques espèces nouvelles. Aujourd'hui que les opérations de la pisciculture se vulgarisent, les recensements semblables ont doublé d'intérêt et se font avec beaucoup plus de soin. Non pas que nous en soyons déjà à savoir utiliser pour l'éclosion artificielle le frai des poissons de mer: au contraire, presque toutes les espèces connues ont des œufs si petits qu'ils se montrent réfractaires à nos méthodes encore bien incomplètes.

Quelques essais heureux ont été tentés sur le mullet, mais les avelins, naissant d'un œuf extrêmement petit, sont, pour ainsi dire, microscopiques et meurent au bout de très-peu de jours ou sont emportés par les courants que l'on est obligé de faire naître dans l'eau des bacs pour l'aérer et entretenir la respiration de ces frêles animaux.

F. Buckland a reçu, en février dernier, le frai d'une morue pesant 25 kilogrammes. C'était bien la plus grosse masse d'œufs qu'il eût vu; son poids s'élevait à 3 kilogrammes 800 grammes. Elle ressemblait assez à deux monstrueuses coquilles de noix placées dos à dos. C'était le cas de se rendre compte d'un nombre d'œufs aussi considérable. Laissons l'expérimentateur décrire sa manière d'opérer, qui peut être employée par les observateurs qui voudront profiter d'occasions semblables:

« Je coupai d'abord une petite portion du frai, pesant 2 grains (0 gr. 129), et la trempai dans de l'eau salée bouillante, ce qui eut pour effet, en quelques minutes, de solidifier l'albumine demi-fluide de ces œufs minuscules.

Une fois séparés ainsi les uns des autres, on les étend facilement avec un peu d'eau sur le fond d'une grande assiette; on fait écouler l'eau, et rien n'est plus aisé que de les compter. Je répétai cette opération sur deux lots de même poids, crainte d'erreur.

« Le premier lot de 2 grains me donna 278 œufs;

« Le deuxième lot de 2 grains me donna 283 œufs.

« La moyenne était 140 œufs par grain (0 gr. 064), ce qui ferait déjà 61,320 œufs à l'once (31 gr. 09). D'où il résulte que l'en-

semble du frai de cette seule morue, en laissant de côté 300 grammes pour la pellicule, les membranes, etc., qui l'accompagnaient, renfermait au moins 6,876,840 œufs. »

A la suite de la morue si féconde, parlons des œufs, beaucoup plus rares, du lompe un curieux poisson de nos mers.

Je ne crois pas que le nombre de ses œufs fût connu avant l'expérience suivante, et le poisson lui-même est assez rare, car nous n'en avons jamais trouvé qu'un arrivé par curiosité sur le marché de Paris, et que nous avons été assez heureux pour offrir au Museum d'histoire naturelle.

Le poisson que l'on apporta pesait 5 kilogrammes 500, sa longueur totale était de 0^m50 et sa plus grande épaisseur de 0^m30. La disposition des œufs très-développés, de couleur opalescente et disposés en masses frangées, ne manquait pas d'analogie avec la disposition de ceux d'un homard. L'ensemble du frai pesait 750 grammes, et le nombre des œufs n'était pas inférieur à 194,112. Et, — chose remarquable! — quoique les œufs du lompe parussent plus gros que ceux de la morue et, par conséquent, beaucoup moins nombreux sous un même poids, la même proportion existe entre le poids des femelles et celui des frais. La morue portait un frai de 3 kilogrammes 800: si le lompe eût pesé 25 kilogrammes comme l'autre, son frai eût donné 3 kilogrammes 750.

Cette coïncidence est peut-être fortuite. En tous cas, elle mérite d'être signalée.

Un mot sur le lompe. Quoique bâti d'une façon gauche et doué d'un aspect repoussant, le lompe est cependant, à la mer, un excellent marcheur. Sa forme générale est celle d'une toupie allongée qui marcherait la pointe en arrière; joignons-y une peau rude et visqueuse garnie de cinq rangs espacés d'écaillles en sorte de trochinques saillants, et nous aurons un des types achevés de la laideur chez ces poissons. Au printemps la scène change, et cet animal si vilain, si terne naguère, revêt une splendide livrée bleu d'azur et ressemble à un énorme papillon des Indes.

Je ne puis quitter ce singulier poisson sans parler de ses deux nageoires réunies ensemble sous la gorge, et lui formant une sorte de ventouse, un appareil pour adhérer aux rochers, tout à fait construit sur le patron du tire-pavé des enfants, et constituant l'une des plus curieuses dispositions de la nature. J'ai laissé une lompe faire prise sur ma main, et, au moyen de ce sucoir, il adhère avec une force surprenante. On est à peu près certain que, — dernière bizarrerie! — ce poisson couvre ses petits au fond de la mer, et que le mâle est chargé seul de ce soin. Mais ce sujet nous entraînerait trop loin. Nous y reviendrons quelque jour.

Terminons par un compte du frai de perche d'eau douce.

L'animal pesait 0 kil. 250, et le sac des œufs, compté par la méthode ci-dessus, en renfermait 375,000. Ce qui conduit à cette singulière conclusion, que le nombre d'œufs, chez la perche, est supérieur de beaucoup à celui de la morue, que l'on regarde comme le plus élevé encore connu. En effet, en supposant que le nombre des œufs croisse proportionnellement au poids du poisson, — ce qui n'est probablement pas exact, — une perche de 1 kilogr. contiendrait déjà 1,500,000 œufs, et une perche de 25 kilogr., comme la morue en expérience, n'en renfermerait pas moins que le nombre fabuleux de 37,500,000. Trente-sept millions et demi!

(*Moniteur universel*).

— Les journaux anglais arrivés ce matin signalent deux morts occasionnées par le chloroforme.

L'une a eu lieu à Newdigate, petit village près Horsham. Le recteur de la paroisse, le révérend Arthur Sugden, était sujet à des

attaques nerveuses, qui lui avaient fait prescrire l'usage du chloroforme.

Dans la nuit du mercredi au jeudi, il se leva et, se plaignant de vives souffrances dans les antrailles qui le tenaient éveillé, demanda à être conduit près du feu. On le fit. Il dit à sa femme qu'il avait pris du chloroforme par erreur et ordonna qu'on envoyât chercher le médecin. Sa femme ne comprit point qu'il avait bu sa portion, mais que simplement il l'avait aspirée trop longtemps ou en trop grande quantité.

Cependant elle fit partir un domestique avec une lettre pour le médecin.

Celui-ci demeurait fort loin. Avant que la réponse ne fût arrivée, le malade se sentit s'assoupir et demanda à être ramené dans sa chambre à coucher. Aussitôt qu'il fut placé sur son lit, il s'endormit.

Le médecin ne vint point, et envoya un émétique par le domestique. Mme Sugden essaya de le faire prendre à son mari, mais ne put parvenir à l'éveiller. Elle envoya de nouveau chercher le médecin, mais quand celui-ci arriva, le recteur était mort.

L'autopsie du cadavre a constaté dans les intestins la présence d'une grande quantité de chloroforme. Le recteur n'avait aucune raison pour attenter à ses jours. On suppose que ce trouvant sous l'influence du chloroforme qu'il avait préalablement pris par inhalation, il aura confondu sa potion avec de l'eau.

La seconde mort a eu lieu pendant une opération chez un dentiste. Une dame, âgée de trente-deux ans, avait demandé à être endormie. Le dentiste y consentit et fit venir un médecin pour appliquer le chloroforme. Six dents furent arrachées sans que la dame eût conscience le moins du monde de l'opération qui se pratiquait dans sa bouche. Mais au moment où le dentiste s'apprêtait à arracher la septième, elle s'éveilla.

Une seconde dose de chloroforme fut donnée, et le dentiste recommença son travail. Il enleva encore trois dents; mais tout à coup les traits de la dame se décomposèrent comme ceux d'une femme qui s'évanouit. On employa les moyens ordinaires: eau fraîche, respiration artificielle, galvanisme. Ils n'eurent aucun résultat, la dame était morte.

(*Moniteur universel*).

AVIS AUX NAVIGATEURS

ANNONCES HYDROGRAPHIQUES.

Océan Atlantique Nord. — (côte nord de France).

Feu scintillant de la pointe de Berck.

(Pas-de-Calais).

Le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics fait savoir que conformément à l'Annonce n° 14, 15 mai 1868: Le 15 septembre 1868 on a allumé un nouveau feu sur la pointe de Berck, Pas-de-Calais.

Le feu est blanc scintillant, les éclipses se succéderont de 6 secondes en 6 secondes; il est élevé de 35 mètres au-dessus du niveau des plus hautes mers, et avec une atmosphère claire on pourra le voir d'une distance de 14 milles; mais la lumière sera cachée dans la direction N. 8° 37' O, et dans un espace angulaire de 19° 30' par le clocher de l'hôpital; la disparition du feu indiquant aux navigateurs qu'ils approchent d'une côte dangereuse.

La tour est cylindrique, peinte en blanc, élevée de 25 mètres jusqu'au foyer, 27 mètres au-dessus du sol, et sa position est donnée par 50° 24' N., 0° 46' 38" O.

Les relèvements sont vrais. Variation: 19° 14' N.O. en 1868.

Balises sur le Platou et sur la Jument (Côtes-du-Nord).

On a placé sur le Platou, situé dans la baie de Lançieux, Côtes-du-Nord, une tourelle en maçonnerie surmontée d'un mât portant une sphère; la

tourelle est peinte en bandes horizontales, alternativement noires et rouges.

La tourelle de la Jument, baie de Paimpol, a été peinte en bandes horizontales, alternativement noires et rouges.

Voyez la série C, n° 23; les cartes n°s 918, 938, 947, 1023, 2169, et l'instruction n° 203, page 205.

MER MÉDITERRANÉE.

Feu de port à l'embouchure de L'Hérault.
(Côtes-de-France).

Le 15 septembre 1868, on a allumé un nouveau feu pour signaler l'embouchure de la rivière l'Hérault déparlement de l'Hérault.

Le feu est *fixe rouge*, élevé de 12^m60 au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 7 milles.

La tourelle est en tôle, peinte en blanc, élevé de 9^m60 au foyer. Elle est placée au centre du musoir de la jetée Ouest, et sa position est donnée par 43° 16' 49" N., 1° 6' 21" E.

Voyez la série C, n° 104a; et les cartes n°s 1303, 4167, 4122, 4244, 2358 et 4186.

Feu fixe sur le cap Matifou (Algérie).

Le Gouverneur général de l'Algérie fait connaître que, vers le mois d'octobre 1868, on allumera un nouveau feu sur le cap Matifou, province d'Alger, côte nord d'Afrique.

Le feu sera *fixe blanc* élevé de 74 mètres au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 10 milles.

L'appareil d'éclairage est dioptrique ou à lentilles et du quatrième ordre.

La tour est en maçonnerie, construite sur le cap, à 8 milles 1/2 environ dans l'Est du phare du port d'Alger, et sa position est donnée par 36° 48' 45" N., 0° 54' 48" E.

Feu tournant sur le cap Caxine (Algérie).

Également, vers la fin de septembre 1868, on allumera un nouveau feu sur le cap Caxine province d'Alger, côte Nord d'Afrique.

Le feu sera *tournant blanc*, montrant sa plus vive lumière de 30 secondes en 30 secondes; il sera élevé de 64 mètres au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire on pourra le voir d'une distance de 25 milles.

L'appareil d'éclairage sera dioptrique ou à lentilles et du premier ordre.

La tour est en maçonnerie, placée sur le cap, à l'O. 15° N. du phare du port d'Alger, et sa position est donnée par 36° 48' 45" N., 0° 38' 31" E.

Feu fixe vert à Tipaza (Algérie).

Également, vers la fin du mois de septembre 1868, on allumera un nouveau feu sur la pointe Ras-el-Kalia à Tipaza, province d'Alger, côte Nord d'Afrique.

Le feu sera *fixe vert*, élevée de 31 mètres au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 8 à 10 milles.

La tour est en maçonnerie, construite sur la pointe à 12 milles environ dans l'E. 5° S. du phare de Cherchell, et sa position est donnée par 36° 35' 48" N., 0° 8' 6" E.

Les relèvements sont vrais. Variation: 16° 35' N. O., en 1868.

Un nouvel avis fera connaître à bref délai le jour où ces trois feux seront allumés.

Voyez la série D, n°s 623, 627, 628; les cartes n°s 838, 841, 853, 1186, 1486, et l'instruction n° 413, pages 50, 96 et 101.

Les feux d'Argostoli ont été rallumés.
(îles Ioniennes).

Le Ministre de la marine hellénique fait connaître qu'à partir du 12 août 1868 les feux de la baie d'Argostoli, qu'on avait cessé d'allumer pour cause de réparation, ont été rétablis.

Voyez la série D, n°s 412 et 413: effacez le mot *éteint*.

OCÉAN AUSTRAL (détroit de Magellan).

Feu fixe sur la pointe Sandy.

Le gouvernement chilien fait connaître que, le 24 mai 1868, on a allumé deux feux pour signaler le mouillage de la pointe Sandy, dans le détroit de Magellan,

Ces feux sont *fixes*, l'un *rouge* et l'autre *vert*; ils

sont placés à laisse de la haute mer, élevés de 6 mètres, et à 20 mètres N. 67° E. et S. 67° O., l'un par rapport à l'autre.

Relèvements vrais. Variation: 22° N. E. en 1868.

Voyez la série H, n° 64; les cartes n°s 877, ... et l'instruction n° 364, page 62.

MER DE CHINE.

Feux tournant à l'entrée du Yang-Tse-Kiang.
(Chine, côte Est).

The Loudsn and China Telegraph, du 7 septembre publie l'avis suivant: depuis le 18 juillet 1868, le bateau-feu qui est à l'entrée du Yang-tse-Kiang montre un feu *tournant rouge*, dont la lumière atteint son éclat le plus vif chaque 20 secondes; il est élevé de 11^m5 au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire, on peut le voir d'une distance de 12 milles.

Le bateau est peint en rouge, est à un mât et porte un ballon au sommet; on tire un coup de canon quand un navire court un danger, et on lui signale la route à suivre par le Code de Marryat. Avec de la brume ou par les nuits sombres, on sonne chaque 16 secondes une cloche dont le son peut être entendu d'une distance de 2 milles en temps calme.

Voyez la série K, n° 175; les cartes n°s 957, 1436 2364, et l'instruction n° 373, page 275.

A. LE GRAS,
Capitaine de frégate.

Tribunal criminel de Saint-Pierre.

Olof Johnson, prévenu de coups et blessures volontaires portés presque simultanément à trois personnes et ayant entraîné pour l'une de ces personnes une incapacité de travail de plus de vingt jours, a été condamné lundi dernier, 14 du courant, par le tribunal criminel de Saint-Pierre, à un an de prison.

Les débats de cette affaire ont eu le privilége de surexciter au plus haut degré la curiosité publique et l'enceinte de la salle d'audience était trop petite de beaucoup pour contenir la foule qui l'assiégeait vainement. On peut même l'affirmer que bon nombre des élus, pressés outre mesure et vigoureusement bousculés ont dû vérifier la vérité de ce proverbe: il n'y a pas de plaisir sans peine. Quelques dames et plusieurs fonctionnaires occupaient des sièges réservés sur l'estrade. Enfin, tout Saint-Pierre était là, pour nous servir d'une expression consacrée.

L'empressement du public était justifié par l'étrangeté de la cause. Il ne s'agissait point en effet de coups et blessures vulgaires, suites ordinaires de rixes presque toujours causées par des excès alcooliques. Les blessures produites par trois coups portés d'une main vigoureuse, armée d'un couteau-canif très-tranchant, auraient pu faire trois cadavres, selon l'expression si énergique et si juste de M. le Procureur Impérial. C'est la Providence qui a permis que le bras du meurtrier ne causa pas de plus grands malheurs, car pour lui, il a frappé avec force, de sang-froid, sans hésitation aucune. Tels sont les faits que les débats ont constaté aussi clairement que possible.

Mais la cause de ces actes atroces? Ici est justifiée l'épithète d'étrange que nous avons donnée à cette affaire. La cause? nous la cherchons encore, ou plutôt, nous l'avons trouvée dans l'acte d'accusation. C'est le plaisir (la rage, si l'on préfère) de faire le mal.

Oui, Johnson qui, incontestablement (avant comme après l'arrêt) est l'auteur des blessures pour lesquelles il a été condamné, Johnson, suédois d'origine, domicilié aux Etats-Unis, étranger à Saint-Pierre, où il débarquait pour la première fois, Johnson n'a été poussé dans la perpétration de ces actes atroces, ni par la vengeance, ni par la jalouse, ni par la colère, ni par la cupidité. Par quoi donc alors? vous le savez, car nous l'avons dit. Tou-

tefois, avouons-le, cette explication ne nous satisfait qu'imparfaitement et nous croyons qu'à ce mobile étrange il convient d'en ajouter un autre qui ne le semblera guère moins.

Johnson demandait de l'eau-de-vie; mais c'était un prétexte pour se procurer une toute autre denrée; moins philosophe que Diogène, c'était une femme qu'il cherchait. Une femme! mon Dieu oui, — et à coups de couteau! — que voulez-vous? ce procédé était sans doute violent et injustifiable; mais en songeant qu'il s'agit d'un citoyen des Etats-Unis, on en sera sans doute bien moins surpris.

Quoiqu'il en soit, le défenseur du prévenu dans une plaidoirie habile, imagée, mais un peu longue peut-être, a cherché à établir que son client n'était pas l'auteur des crimes qui lui étaient reprochés. Gêné par les affirmations précises et réitérées des témoins oculaires qu'il était difficile de rendre suspects, il essaya de prouver qu'ils pouvaient s'être trompés et plaida surtout l'inviscendable de crimes commis sans intérêt, sans mobile aucun. Il ajouta aussi qu'au cas où son client serait considéré comme l'auteur des crimes en question, il faudrait admettre qu'il était fou lorsqu'il les commit.

M. le Procureur impérial, dans un court mais vigoureux réquisitoire, n'a pas eu de peine à renverser les arguments du défenseur d'Olof.

« Des preuves « s'est-il écrit », mais comment bien vous en faut-il donc? Vous avez les témoignages désintéressés de gens qui ont vu et entendu et qui affirment sous la foi du serment. Johnson, dites-vous, est accusé d'avoir commis un crime sans intérêt; mais à votre tour, convenez que les témoins eux aussi, eux sûrement, sont sans intérêt pour commettre le crime de parjure; vous ne pouvez les en accusser avec vraisemblance qu'en articulant contre eux des motifs sérieux ou plausibles et c'est ce que vous ne faites pas, ce que vous ne pouvez faire. »

Nous nous arrêtons, car nous craignions en prétendant analyser ce morceau remarquable d'en déflorer le souvenir pour ceux qui ont eu le plaisir de l'entendre, et d'en présenter une image par trop décolorée à ceux qui ne se trouvaient pas là.

Disons seulement en terminant, que M. le Procureur impérial, après avoir rappelé au tribunal qu'il avait écarté de ses réquisitions l'accusation capitale de meurtres concomitants a requis contre l'accusé une punition suffisamment sévère, tout en demandant en sa faveur l'admission de circonstances atténuantes. Le tribunal, comme on le sait déjà, a fait droit à ces réquisitions et a poussé l'indulgence envers l'accusé jusqu'aux limites les plus extrêmes que lui accordait l'article 463 du Code pénal.

Espérons que par son repentir le condamné saura se montrer digne de la commisération qu'il paraît avoir inspirée à ses juges! c. s.

ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

10 décembre. — Sullivan (Catherine-Marie).
id. — Vigneau (Paul-Jules).
id. — Hardy (Léontine-Marie).
12 id. — Boutilier (Blanche-Françoise).
14 id. — Lafitte (Pierre-Joseph).

DÉCÈS.

16 décembre. — Heudes (Pierre-Ernest).

POSTE AUX LETTRES.

L'aviso à vapeur postal l'*Estafette* est parti pour Sydney, avec la correspondance de la



colonne, pour les Etats-Unis d'Amérique et d'Europe, le 14 décembre 1868, à 9 h. 1/2 du matin, est arrivé dans ce port, le lendemain 15, à 1 heure après-midi, suivant télégramme dudit jour.

Avis important.

MODÈLE d'adresse recommandé pour la sûreté de la transmission des correspondances de France à Saint-Pierre et Miquelon.

Voie d'Angleterre : Par LIVERPOOL et HALIFAX.	NOTA : Affranchissement : Port simple 0 f. 80 Sans affr. 0 f. 90
Monsieur	
AUX îLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON (Amérique du Nord).	

ESSENTIEL. — Eviter de mettre sur la suscription *St-Pierre (Terre-Neuve)* ou *St-Pierre* seulement; il faut écrire, toujours:

ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON
(Amérique du Nord).

Le sac aux lettres du brick-goëlette *America*, en partance pour Bordeaux, sera levé le lundi 21 du courant, à 8 heures du matin.

NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

PORT DE SAINT-PIERRE

BATIMENTS DE L'ÉTAT.

SORTIES.

L'aviso à vapeur l'*Estafette*, commandé par M. Tournier, lieutenant de vaisseau, est parti pour Sydney, le 14 décembre 1868.

La goëlette la *Lizzy*, est partie pour Langlade, le 15 décembre et rentrée le même jour.

BATIMENTS DU COMMERCE.

Décembre. ENTRÉES VENANT DE
11. Perle, p. Porée, div. march. Bras-d'Or.
15. Corolla, c. Lainé, lest. Pointe-à-Pitre.

ATTENDUS VENANT DE
Michel-Emile, Guadeloupe.
Alma, Antilles.

Décembre. SORTIES ALLANT A
11. Édouard-Héloïse, c. Duval, Havre.

BATIMENTS ÉTRANGERS.

Novembre. ENTRÉES VENANT DE
10. Malatowe, c. Kelly, div. march. Saint-Jean.
— Marie-Ann, c. William, div. march. baie de Fortune.
— Mary, c. Josse, div. march. baie de Fortune.
14. Shakespeare, c. Coliam, div. march. baie de Fortune.
— General-Sherman, c. Clarke, div. march. Beverley.
14. Calomokof, c. Base, sel. baie de Fortune.
— Sirena, c. Chiestelaq, div. march. baie de Fortune.

DÉCEMBRE	SORTIES	ALIANT A
10. Catherine, c. Martell, lest.	Sydney.	Sydney.
11. Melledge, c. Benoit, lest.	Sydney.	Sydney.
14. Leandre, c. Caron, lest.	Sydney.	Sydney.
15. Thistle, c. Larder, lest.	Boston.	Boston.
— J.-H. Wiltz, c. Jacob-Wiltz, lest.	id.	id.
— Malatowe, c. Kelly.	id.	id.
— Mary-Ann, c. William.	id.	id.
— Mary, c. Josse.	id.	id.
— Skakspeare, c. Coliam.	id.	id.
— General-Sherman, c. Clarke.	id.	id.
— Colomokof, c. Base.	id.	id.
— Sirena, c. Chiestelaq.	id.	id.

Notre mouvement de port est toujours nul ou à peu près. Les coups de vent de la fin de la semaine dernière ont forcé plusieurs bâtiments étrangers à venir en relâche mouiller sur notre rade; malheureusement ces mauvais temps ont causé des malheurs:

Le 9, la goëlette *Perle*, voulant faire la passe du S. E., était forcée de mouiller au S. du caillou Bertrand. Appareillé de nouveau le 10 au matin, ce bâtiment revenait se réfugier sous l'île Aux Vainqueurs avec des avaries dans ses voiles. Enfin, le 11 à 4 heures du soir, il a pu mouiller en rade. Le 12 au matin par un temps excessivement dûr, grand vent de N. E., neige et poudrin, la *Perle* était jetée à la côte dans l'anse à Rodrigue, sur la pointe de cailloux rouges, qui part des cabanes Hacala.

Le lendemain trois gallopers, et une goëlette anglaise appartenant au sieur Mic-Haren, étaient partis de Saint-Pierre pour la baie de Fortune; tous les quatre ont voulu relâcher, deux seulement sont revenus: la goëlette anglaise a été retrouvée sur l'île Aux Vainqueurs; un des gallopers s'est jeté sur la batterie de l'île Aux Chiens, dans l'échourie de M. Maréchal; mais au moins les équipages et deux femmes passagères à bord du dernier ont pu se sauver quand même; on espère même relever facilement le galloper dont la quille seule aurait souffert.

Quant aux deux autres bateaux, nous n'en avons aucune nouvelle; et malheureusement on trouve autour du Colombier de nombreux débris, dont la forme, la dimension, la nature, ne peuvent guère rassurer sur le triste sort de leurs équipages.

La goëlette *Perle*, était partie de Bras-d'Or pour Saint-Pierre, son port d'armement, sous le commandement du patron Porée. Le chargement se composait de charbon et légumes. Il est difficile de croire qu'on puisse la relever.

Le navire anglais abandonné, signalé à une trentaine de milles dans le S. O. de Saint-Pierre, a été retrouvé par la goëlette *Thistle*, patron Larder, qui comme nous l'avons annoncé, était parti de notre port pour aller à sa recherche. M. Larder n'a pas perdu son temps: il a pu renconter le trois-mâts et malgré les tempêtes il a enfin été assez heureux de le conduire aux Rameaux, où il est en sûreté. Ce bâtiment aurait accordé; les panneaux peut-être brisés par un coup de mer ont donné passage à la mer et la cale s'est ainsi remplie d'eau. D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, son tonnage serait d'environ 800 tonneaux: tout le gréement est en bon état; les voiles sont encore en vergue, en sorte qu'il est assez facile de le remettre, et à peu de frais, en état de navigabilité. On sait déjà quel est son chargement. C'est donc une bonne fortune pour M. Larder.

Depuis lundi le temps s'est remis au beau.

Par dépêche télégraphique de Saint-Jean de Terre-Neuve, nous apprenons le naufrage de la goëlette *Récompense*, de notre port, près du cap Race; l'équipage est sauvé.

Le trois-mâts sauvé par M. Larder, se nomme le *Florina*, de Liverpool. Il s'était appelé *Jane-Laura* ou *Lourel*, auparavant. Ce bâtiment aujourd'hui gréé en trois-mâts barque a été trois-mâts carré. A. P.

ANNONCES & AVIS

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

LA FEUILLE OFFICIELLE

Paraissant tous les Jeudis.

PRIX : 50 CENTIMES

LE BULLETIN

Des Actes administratifs de la Colonie

N^os de janvier, février, mars, avril
mai, juin, juillet, août, septembre et
octobre 1868.

Abonnement pour l'année : 6 fr.

Un numéro : 1 fr.

TABLEAU POSTAL

POUR L'ANNÉE 1869.

Prix : 50 centimes.

A VENDRE

HUILE DE FOIE DE MORUE BLANCHE PURE

Chez M. F. DELANGLE, fab'
à SAINT-PIERRE (Terre-Neuve).

MAISON ANGLAISE.

R. O. Sheehan et C^{ie} à Saint-Pierre et Miquelon, agents pour la vente de marchandises en consignation de France et de l'étranger.

Dépôt de farine, beurre, eau-de-vie, genièvre, liqueurs, etc., fournisseurs de schiste, lampes, ameublements, literies, etc.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 9 au 15 décembre 1868.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
9	738	738	2 5	1 0	2 5	— 7 0	0.	Jolie brise.	Grêle à 4 h. du soir.
10	745	745	— 5 0	— 5 8	— 4 5	— 8 5	N.-O.	Bonne brise.	Neige toute la journée.
11	753	753	— 4 8	— 4 5	— 4 0	— 6 0	N.-O.	Jolie brise.	—
12	734	734	— 4 0	— 5 8	— 3 5	— 7 0	E.-N.	Vent très fort.	—
13	746	746	— 5 0	— 5 0	— 4 5	— 7 0	N.-O.	Jolie Brise.	Neige toute la journée. — Coup de vent de N.-E à 1 heure de l'après-midi.
14	750	750	— 2 5	— 3 0	— 2 0	— 6 0	N.-O.	Bonne brise.	Neige toute la journée.
15	749	750	— 2 5	— 3 5	— 2 5	— 10 0	N.-N.E	Jolie brise.	—